

# AL AMANAH EQUITY FCP

## SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2013

### Rapport Général du commissaire aux comptes Etats financiers - Exercice clos le 31 décembre 2013

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de AL AMANAH EQUITY FCP relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2013, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

#### I. Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers de AL AMANAH EQUITY FCP, comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2013, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir un actif net de **1 180 646DT**, y compris des sommes distribuables s'élevant à **27 467 DT**.

#### 1. Responsabilité de la direction pour les états financiers

Les états financiers ont été arrêtés sous la responsabilité de la société Compagnie de Gestion et de Finance (CGF). Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

#### 2. Responsabilité du commissaire aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

#### 3. Opinion sur les états financiers

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de AL AMANAH EQUITY FCP, ainsi que des résultats de ses opérations pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

---

## **II. Rapport sur les vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice.

En outre, nous formulons l'observation suivante :

- Au 31 décembre 2013, l'actif de AL AMANAH EQUITY FCP a été employé en des titres émis par un même émetteur (Hexabyte) à un taux de 10,65% se situant au dessus de la limite prévue par l'article 29 du code des Organismes de placement collectif (OPC) tel que promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001, en matière de composition du portefeuille et du niveau de détention des placements émis par un même établissement.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Tunis, le 31 mars 2014

**Le commissaire aux comptes :**

**AMC Ernst & Young  
Fehmi LAOURINE**

**BILAN ANNUEL ARRETE AU 31 DECEMBRE 2013**

(Unité : en D.T.)

<b><u>ACTIF</u></b>	<b>Note</b>	<b>31/12/2013</b>	<b>31/12/2012</b>
<b>AC 1 - Portefeuille-titres</b>	<b>4-1</b>	<b>953 108</b>	<b>1 029 540</b>
a - Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		766 688	828 492
b - Obligations et valeurs assimilées		186 420	201 048
<b>AC 2 - Placements monétaires et disponibilités</b>	<b>4-4</b>	<b>238 132</b>	<b>274 663</b>
a - Placements monétaires		216 133	219 367
b - Disponibilités		21 999	55 296
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>1 191 240</b>	<b>1 304 203</b>

<b><u>PASSIF</u></b>			
<b>PA 1 - Opérateurs créditeurs</b>	<b>4-6</b>	<b>5 095</b>	<b>5 154</b>
<b>PA 2 - Autres créditeurs divers</b>	<b>4-6</b>	<b>5 499</b>	<b>8 421</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>10 594</b>	<b>13 575</b>

<b><u>ACTIF NET</u></b>			
<b>CP 1 - Capital</b>	<b>4-7</b>	<b>1 153 179</b>	<b>1 280 344</b>
<b>CP 2 - Sommes distribuables</b>		<b>27 467</b>	<b>10 284</b>
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		2	2
b - Sommes distribuables de l'exercice		27 465	10 282
<b>ACTIF NET</b>		<b>1 180 646</b>	<b>1 290 628</b>

<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>1 191 240</b>	<b>1 304 203</b>
----------------------------------	--	------------------	------------------

**ETAT DE RESULTAT**  
**Exercice clos le 31-12-13**  
**(Unité : en D.T.)**

	Note	Période du 01/01/2013 AU 31/12/2013	Période du 01/01/2012 AU 31/12/2012
<b>PR 1 - Revenus du portefeuille-titres</b>	<b>4-3</b>	<b>44 252</b>	<b>30 199</b>
a - Dividende		35 546	21 766
b - Revenus des obligations et autres valeurs		8 706	8 433
<b>PR 2 - Revenus des placements monétaires</b>	<b>4-5</b>	<b>7 204</b>	<b>5 334</b>
a - Revenus des bons de trésor		3513	466
d - Interêts sur comptes courants		549	411
e - Revenus des autres placements monétaires		3 142	4 457
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>51 456</b>	<b>35 533</b>
<b>CH 1 - Charges de gestion des placements</b>	<b>4-8</b>	<b>-20 013</b>	<b>-17 685</b>
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<b>31 443</b>	<b>17 848</b>
<b>CH 2 Autres charges</b>	<b>4-9</b>	<b>-1 551</b>	<b>-9 264</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>29 892</b>	<b>8 584</b>
<b>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</b>		<b>-2 427</b>	<b>1 698</b>
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>		<b>27 465</b>	<b>10 282</b>
<b>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</b>		<b>2 427</b>	<b>-1 698</b>
Variation des plus (ou moins) values potentielles/titres		67 776	-127 977
Variation plus (ou moins) values réalisées/cession de titres		-109 736	137 975
Frais de négociation		-5 229	-10 419
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>-17 297</b>	<b>8 163</b>

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**

**Exercice clos le 31-12-13**

**(Unité : en D.T.)**

	Période du 01/01/2013 AU 31/12/2013	Période du 01/01/2012 AU 31/12/2012 (Retraité)	Période du 01/01/2012 AU 31/12/2012 (Publié)
<b><u>AN 1 - VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT</u></b>			
<b><u>DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u></b>	<b>-17 297</b>	<b>8 163</b>	<b>8 163</b>
a - Résultat d'exploitation	29 892	8 584	8 584
b - Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles/titres	67 776	-127 977	-127 977
c - Plus (ou moins) valeurs réalisées/cession de titres	-109 736	137 975	137 975
d - Frais de négociation de titres	-5 229	-10 419	-10 419
<b><u>AN 2 - DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u></b>	<b>-10 476</b>	<b>-12 611</b>	<b>-12 611</b>
<b><u>AN 3 - TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u></b>	<b>-82 209</b>	<b>520 753</b>	<b>520 753</b>
<b>a - Souscriptions</b>	<b>152 024</b>	<b>799 565</b>	<b>799 565</b>
- Capital	149 794	747 600 *	656 700
- Régularisation des sommes non distribuables	1 011	44 241 *	135 141
- Régularisation des sommes distribuables	1 219	7 724	7 724
<b>b - Rachats</b>	<b>-234 233</b>	<b>-278 812</b>	<b>-278 812</b>
- Capital	-235 972	-259 787 *	-228 200
- Régularisation des sommes non distribuables	3 836	-20 437 *	-52 024
- Régularisation des sommes distribuables	-3 452	-2 263	-2 263
- Droits de sortie	1 355	3 675	3 675
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>-109 982</b>	<b>516 305</b>	<b>516 305</b>
<b><u>AN 4 - ACTIF NET</u></b>			
a - en début de l'exercice	1 290 628	774 323	774 323
b - en fin de l'exercice	1 180 646	1 290 628	1 290 628
<b><u>AN 5 - NOMBRE D' ACTIONS</u></b>			
a - en début de l'exercice	11 009	6 724	6 724
b - en fin de l'exercice	10 268	11 009	11 009
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>114,983</b>	<b>117,234</b>	<b>117,234</b>
<b><u>AN 6 - TAUX DE RENDEMENT</u></b>	<b>-1,12%</b>	<b>2,95%</b>	<b>2,95%</b>

(\*)Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (Cf. Note 3.4)

## **NOTES AUX ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31-12-2013**

### **1. PRESENTATION DE LA SOCIETE**

AI AMANAH EQUITY FCP est un fonds commun de Placement de catégorie mixte dont l'objet social est la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières par l'utilisation de fonds propres.

### **2. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS**

Les états financiers arrêtés au 31.12.2013 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

### **3. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### **3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

#### **3.2- Evaluation des placements en actions, obligations et valeurs assimilées**

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués des titres admis à la cote et des titres SICAV et sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres, correspond au cours en bourse à la date du 31.12.2013 pour les titres admis à la cote et à la valeur liquidative pour les titres SICAV.

Les placements en obligations et valeurs assimilées admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché, à la date du 31.12.2013 ou à la date antérieure la plus récente.

Les placements similaires n'ayant pas fait l'objet de cotation sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date de clôture. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restante à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition majoré des intérêts courus à la date de clôture.

#### **3.3- Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

---

### 3.4- Retraitements opérés pour les besoins de comparabilité

Au 31/12/2013, il a été décidé de procéder aux retraitements suivants sur les données comparatives au 31/12/2012 :

Nature du retraitement	Rubriques	Montant avant retraitement	Montant du retraitement	Montant après retraitement
Reclassement des régularisations des sommes non distribuables au compte capital (Souscriptions)	AN3. A. Capital	656 700	90 900	<b>747 600</b>
	AN3. A. Régularisations des sommes non distribuables	135 141	(90 900)	<b>44 241</b>
<b>Reclassement des régularisations des sommes non distribuables au compte capital (Rachats)</b>				
	AN3. B. Capital	(228 200)	(31 587)	<b>(259 787)</b>
	AN3. B. Régularisations des sommes non distribuables	(52 024)	31 587	<b>(20 437)</b>

## 4. NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

### 4.1- Note sur le portefeuille titres:

Le portefeuille-titres est arrêté au 31 décembre 2013 à 953 108 dinars, détaillé comme suit :

DESIGNATION	Nbre de Titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2013	% actif
<b>ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES</b>				
HEXABYTE	11 750	97 650	126 900	10,65%
SFBT	8 800	122 487	116 978	9,82%
ATTIJARI BANK	6 650	111 114	108 049	9,07%
ADWYA	14 000	116 129	97 104	8,15%
ARTES	13 000	105 297	83 824	7,04%
SITS	25 000	77 845	60 150	5,05%
ESSOUKNA	6 820	65 185	56 422	4,74%
MONOPRIX	2 000	54 087	46 954	3,94%
SIMPAR	226	15 820	13 979	1,17%
<b>TOTAL</b>		<b>765 614</b>	<b>710 360</b>	<b>59,63%</b>
<b>OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES</b>				
<b>OBLIGATIONS DE STES ADMISES A LA COTE</b>				
EO MEUBLATEX 2010-B	500	40 000	41 184	3,46%
EO UIB 2009/1	100	8 000	8 172	0,69%
EO TL SUB 2009	150	3 000	3 036	0,25%
<b>TOTAL</b>		<b>51 000</b>	<b>52 392</b>	<b>4,40%</b>

<b>BTA</b>				
B0319	80	81 600	83 893	7,04%
BTA-6.90% MAI22	25	26 700	27 100	2,27%
BTA-7.50%AVRIL14	22	22 440	23 035	1,93%
<b>TOTAL</b>		<b>130 740</b>	<b>134 028</b>	<b>11,25%</b>
<b>TOTAL OBLIGATIONS ET V. ASSIMILEES</b>		<b>181 740</b>	<b>186 420</b>	<b>15,65%</b>
<b>TITRES OPCVM</b>				
FCP PROPARCO	42	52 435	56 328	4,73%
<b>TOTAL</b>		<b>52 435</b>	<b>56 328</b>	<b>4,73%</b>
<b>TOTAL PORTEFEUILLE-TITRES</b>		<b>999 789</b>	<b>953 108</b>	<b>80,00%</b>

#### 4.2- Note sur les mouvements du portefeuille

Le tableau ci-dessous récapitule les mouvements du portefeuille au cours de l'exercice 2013 :

	<b>Coût d'acquisition</b>	<b>Intérêts courus nets</b>	<b>Plus (moins) values latentes</b>	<b>Valeur au 31/12/2013</b>	<b>Plus (moins) values réalisées</b>
<b>Soldes au 31 décembre 2012</b>	1 143 494	6 602	-120 556	1 029 540	
<b>Acquisitions de l'exercice</b>					
Actions admises à la cote de la bourse	803 666			803 666	
Bons de trésor assimilables (BTA)					
Obligations et valeurs assimilées					
Actions SICAV	70 071			70 071	
Parts OPCVM	9 421			9 421	
Droits d'attribution					
<b>Cessions de l'exercice</b>					
Actions admises à la cote de la bourse	-943 292			-943 292	-108 923
Bons de trésor assimilables (BTA)					
Obligations et valeurs assimilées	-13 500			-13 500	
Actions SICAV	-70 071			-70 071	-813
Parts OPCVM					
Droits d'attribution					
Variation des plus ou moins values sur portefeuilles titres			67 776	67 776	
Variation des intérêts courus		-503		-503	
<b>Soldes au 31 décembre 2013</b>	<b>999 789</b>	<b>6 099</b>	<b>-52 780</b>	<b>953 108</b>	<b>-109 736</b>

#### 4.3-Note sur les revenus du portefeuille-titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent pour l'exercice 2013, 44 252 dinars détaillés comme suit :

	<b>Du 01/01/13 Au 31/12/13</b>	<b>Du 01/01/12 Au 31/12/12</b>
Revenus des actions et valeurs assimilées	35 546	21 766
Intérêts sur obligations et valeur assimilées	8 706	8 433
	<b>44 252</b>	<b>30 199</b>

#### 4.4- Note sur les placements monétaires et disponibilités

La valeur des placements monétaires et disponibilités arrêtée au 31 décembre 2013 s'élève à 238 132 dinars répartie comme suit :

DÉSIGNATION	Nbre de Titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2013	% actif
<b>PLACEMENTS MONÉTAIRES</b>				
CP BIAT 03-07-2015	100	100 000	100 935	8,47%
<b>TOTAL</b>		<b>100 000</b>	<b>100 935</b>	<b>8,47%</b>
<b>BONS DU TRESOR A COURT TERME</b>				
BTC 52S-04/11/2014	120	114 788	115 198	9,67%
<b>TOTAL</b>		<b>114 788</b>	<b>115 198</b>	<b>9,67%</b>
<b>DISPONIBILITES</b>				
- AVOIRS EN BANQUE		13 904	13 904	1,17%
- SOMMES A L'ENCAISSEMENT		8 095	8 095	0,68%
<b>TOTAL</b>		<b>21 999</b>	<b>21 999</b>	<b>1,85%</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>		<b>236 787</b>	<b>238 132</b>	<b>19,99%</b>

#### 4.5- Note sur les revenus des placements monétaires

Le total de ce poste s'élève pour l'exercice 2013 à 7 204 dinars et se détaille comme suit :

	<b>Du 01/01/13 Au 31/12/13</b>	<b>Du 01/01/12 Au 31/12/12</b>
Revenus des bons de trésor	3 513	466
Revenus sur comptes de dépôt	549	411
Revenus des autres placements monétaires	3 142	4 457
	<b>7 204</b>	<b>5 334</b>

#### 4.6- Note sur les passifs

Le total passif au 31 décembre 2013 s'élève à 10 594 dinars et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012
Gestionnaire	4 731	4 758
Dépositaire	364	396
<b>Total PA1- Opérateurs créditeurs</b>	<b>5095</b>	<b>5154</b>
Commissaire aux comptes	4 984	7 975
Publications CMF	130	130
Impôt à payer	280	205
Redevance CMF	105	111
<b>Total PA2- Autres créditeurs divers</b>	<b>5 499</b>	<b>8 421</b>
<b>Total</b>	<b>10 594</b>	<b>13 575</b>

#### 4.7- Note sur le capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 01/01/2013 au 31/12/2013 se détaillent ainsi :

<b>Capital au 31/12/2012 (*)</b>	
- Montant	1 280 344
- Nombre de titres	11 009
- Nombre d'actionnaires	44
<b>Souscriptions réalisées</b>	
- Montant	149 794
- Nombre de titres	1 288
- Nombre d'actionnaires nouveaux	13
<b>Rachats effectués</b>	
- Montant	235 972
- Nombre de titres	2 029
- Nombre d'actionnaires sortants	5
<b>Capital au 31/12/2013</b>	
- Montant	1 194 166
- Nombre de titres	10 268
- Nombre d'actionnaires	52

(\*) Il s'agit de la valeur du capital évalué sur la base de la part capital de début de l'exercice. La valeur du capital en fin de l'exercice est déterminée en ajoutant les sommes non distribuables de l'exercice.

Ainsi, la valeur du capital en fin de l'exercice peut être déterminée ainsi :

<b>Capital sur la base part de capital de début d'exercice</b>		<b>1 194 166</b>
- Variation des plus et moins values potentielles		67 776
- Plus values réalisées sur cession de titres		-109 736
- Frais de négociation		-5 229
-Commissions de rachat		1 355
- Régularisation des sommes non distribuables		4 847
<b>Capital au 31/12/2013</b>		<b>1 153 179</b>

#### 4.8- Note sur les charges de gestion des placements

Ce poste enregistre les rémunérations du gestionnaire et du dépositaire calculées conformément au règlement interne du fonds et à la convention de dépôt. Le détail des charges de gestion de placements pour la période se présente comme suit :

Libellé	Exercice 2013	Exercice 2012
REMUNERATION DU GESTIONNAIRE	18 502	16 272
REMUNERATION DU DEPOSITAIRE	1 511	1 413
<b>Total</b>	<b>20 013</b>	<b>17 685</b>

#### 4.9- Note sur les autres charges

Les autres charges s'élèvent à 1 551 dinars pour l'exercice 2013. Le détail de ce poste se présente comme suit :

Libellé	Exercice 2013	Exercice 2012
REDEVANCE CMF	1 281	1 149
PUBLICITE & PUBLICATIONS	150	151
IMPOT & TAXES	120	120
Rémunération du commissaire aux comptes	0	7 844
<b>Total</b>	<b>1 551</b>	<b>9 264</b>

### 5- Autres notes aux états financiers

#### 5.1- Données par parts et ratios pertinents

Données par part	2013	2012
Revenus des placements	5,011	3,228
Charges de gestion des placements	-1,949	-1,606
<b>Revenu net des placements</b>	<b>3,062</b>	<b>1,621</b>
Autres charges	-0,151	-0,841
<b>Résultat d'exploitation (1)</b>	<b>2,911</b>	<b>0,780</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	-0,236	0,154
<b>Somme distribuables de l'exercice</b>	<b>2,675</b>	<b>0,934</b>
Variation des plus (ou moins) values potentielles	6,601	-11,625
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	-10,687	12,533
Frais de négociation	-0,509	-0,946
<b>Plus ou moins values sur titres et frais de négociation (2)</b>	<b>-4,596</b>	<b>-0,038</b>
<b>Résultat net de l'exercice (1) + (2)</b>	<b>-1,685</b>	<b>0,741</b>
Droits d'entrées et droits de sorties	0,132	0,334
<b>Résultat non distribuable de l'exercice</b>	<b>-4,464</b>	<b>0,296</b>
Régularisation du résultat non distribuable	0,472	2,162
<b>Sommes non distribuables de l'exercice</b>	<b>-3,992</b>	<b>2,458</b>
Distribution de dividendes	-0,934	-1,316
Valeur liquidative	114,983	117,234

<b>Ratios de gestion des placements</b>		
Charges de gestion des placements/actif net moyen	1,56%	1,54%
Autres charges/actif net moyen	0,12%	0,81%
Résultats distribuables de l'exercice/actif net moyen	2,15%	0,90%

## **5.2 - Transactions avec les parties liées**

- La gestion de AL AMANAH EQUITY FCP est confiée à la CGF intermédiaire en bourse.

En rémunération des services de gestion financière et administrative du FCP, le gestionnaire perçoit une commission de gestion de 1,2% H.T. par an, calculée sur la base de l'actif net.

Le taux de cette commission a été modifié à partir du 1<sup>er</sup> décembre 2013 pour devenir égal à 1,5% H.T.

La rémunération du gestionnaire décomptée jour par jour sera réglée trimestriellement à terme échu, nette de toute retenue fiscale.

La rémunération du gestionnaire au titre de l'exercice 2013 s'élève à 18 502 DT.

- La fonction de dépositaire est confiée à la banque « BIAT ».

En contrepartie des services de dépositaire exclusif du FCP, la BIAT perçoit une rémunération annuelle détaillée comme suit :

- Une commission égale à 0,1% H.T. des actifs nets pour la première année.
- A partir de la deuxième année, une commission égale à 0,1% H.T. des actifs nets avec un minimum de 1000 Dinars H.T.

La rémunération du dépositaire au titre de l'exercice 2013 s'élève à 1 511 DT.